ACMN VIE

SA d'assurances sur la vie
au capital de 127 568 656,20 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 173, bd Haussmann - 75008 PARIS
Siren 412 257 420 RCS PARIS

Société de courtage d'assurances
173, boulevard Haussmann - 75008 Paris
Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L. 530-1 et L. 530-2 du Code des assurances

UFG Courtage

Nord Europe Retraite
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
4, place Richebé
59800 Lille

Diade Évolution

DEMANDE DE VERSEMENT DE COTISATION EXCEPTIONNELLE

N° client |_|_|_|_|_|_|

ADHÉRENT/ASSURÉ

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle ☐ N° adhésion |2|3|4|_|_|_|_|_|

Nom |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Prénoms |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

(dans l'ordre de l'état civil)

Nouvelle adresse

N° |_|_|_|_| Rue |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Code postal |_|_|_|_|_| Ville |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Pays |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

COTISATION EXCEPTIONNELLE

Montant de la cotisation exceptionnelle |_|_|_|_|_|_|_|_| € (minimum 300 € - frais indiqués au certificat d'adhésion inclus)

Règlement par chèque à l'ordre d'ACMN Vie ou par virement sur le compte ACMN Vie n° 13298-00261-00010570045-75

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, notamment si le montant de la cotisation est supérieur ou égal à 150 000 € ou si le payeur de prime est différent de l'adhérent, il convient de remplir le(s) formulaire(s) adéquat(s) et de le(s) joindre à la présente demande de versement de cotisation exceptionnelle.

RÉPARTITION DE LA COTISATION EXCEPTIONNELLE

(investissement sur la SCI Philosophale limité à 100 000 € nets par assuré, toutes adhésions confondues)

☐ Diade Millésime

Fonds en euros Euromulti	UC actions FCP Elixime 2013	UC immobilière SCI Philosophale	TOTAL
30 %	40 %	30 %	100 %

☐ Répartiton libre

Fonds en euros Euromulti	UC actions FCP Tricolore Rendement	UC actions FCP Elixime 2013	UC immobilière SCI Philosophale	TOTAL
|_|_|_| %	|_|_|_| %	|_|_|_| %	|_|_| %	100 %

Fait à .....

le .....

|_|_|_|_|_| Code apporteur

Signature de l'adhérent/assuré

L'adhérent/assuré peut demander communication ou rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage d'ACMN Vie, de ses mandataires, des réassureurs ou des organismes professionnels concernés. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé au siège social d'ACMN Vie (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).

L'original de ce document est à retourner à UFG Courtage - 173, boulevard Haussmann - 75008 PARIS. Une copie est à conserver par l'adhérent/assuré.

le studio — 720041 - septembre 2004